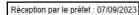
Accusé certifié exécutoire





Comité syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du mardi 4 juillet 2023 – 14h30

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical
- Rapport d'activités 2022 de Seine-Maritime Numérique
- Usages : préparation du SDUSN et actualisation des statuts
- Rapport annuel 2022 du délégataire Connect76
- Nomination des référents déontologues des élus du Syndicat
- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau
- Questions diverses



Le Comité syndical s'est réuni le 4 juillet 2023 à 14 heures 30 sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Madame Virginie LUCOT AVRIL remercie Monsieur Patrick D'ANGELO, Payeur Départemental, pour sa présence, ainsi que Monsieur Baudouin DESTORS, du cabinet d'AMO Cap Hornier et Monsieur Ibrahim TRAORE, directeur général de Connect76.



Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical

Le procès-verbal du Comité syndical du 28 mars 2023 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



Rapport d'activités 2022 de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL rappelle les principales dates clés de l'année 2022 :

- 25 janvier : lancement des deux lots Ouest et Est du marché « Vie du Réseau »

SEINE-MARITIME
NUMERIQUE EMPRES

27 avril : 2e atelier d'échanges autour des Usages et Services Numériques avec les élus, au Parc

- 24 mai : le cap des 200 000 prises construites est franchi
- 27 juin : 25^e réunion publique à Fresnoy Folny, dans la Communauté de Communes de Londinières
- 11 octobre : lancement officiel de l'élaboration du Schéma Départemental des Usages et Services Numériques à l'Hôtel du Département, avec la visite d'Antoine DARRODES
- 7 novembre : rencontre avec les maires et délégués communautaires de la Communauté de Communes Terroir de Caux
- 6 décembre : Bouygues Télécom et Free viennent compléter les opérateurs présents sur le réseau de Seine-Maritime Numérique. Ils rejoignent Orange, SFR, RED, CIC Mobile, Crédit Mutuel mobile, SOSH et We Access.
- 10 décembre : salon des partenaires des collectivités locales à l'Hôtel du Département
- 15 décembre : accueil de Jean-Noël BARROT, Ministre délégué chargé de la Transition Numérique et des Télécommunications à Cany-Barville, pour la visite d'un Nœud de Raccordement Optique.

Virginie LUCOT AVRIL poursuit en évoquant les principaux chiffres marquants de l'année écoulée :

- 100% des études d'ingénierie validées
- 100% des 29 Nœuds de Raccordement Optique installés
- 100% des 512 armoires de rues implantées
- 230 000 prises optiques réceptionnées
- 50 010 utilisateurs nouvellement raccordés
- 172 316 prises optiques en commercialisation

L'année 2022 a également été l'occasion de poursuivre les réunions publiques dans les territoires, avec notamment les dates suivantes :

- 25 avril à Vieux Manoir
- 3 mai à Criquetot l'Esneval et Saint Romain de Colbosc
- 17 mai à Ourville en Caux
- 24 mai aux Grandes Ventes
- 27 juin à Fresnoy Folny
- 21 septembre à Saint Aubin le Cauf
- 26 septembre à Ecrainville
- 4 octobre à Neufchâtel en Bray
- 12 octobre à Douvrend
- 17 octobre à Aumale
- 7 novembre à Auffay

Virginie LUCOT AVRIL termine la présentation de ce rapport d'activités 2022 en évoquant l'année 2023 et l'objectif du 100% fibre pour les 230 000 prises initialement recensées au démarrage du projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

acte la présentation du rapport d'activités 2022.





Usages : préparation du SDUSN et actualisation des statuts

Virginie LUCOT AVRIL annonce qu'il était initialement prévu de procéder à une actualisation des statuts du Syndicat concernant les Usages. Toutefois, le Département ayant prévu de délibérer en fin d'année sur le Schéma Départemental des Usages Numériques et les échanges avec la Préfecture étant encore en cours, il aurait de toute façon été nécessaire de réunir le Comité Syndical à ce sujet une nouvelle fois. Il s'agit donc aujourd'hui de faire un point d'avancement sur le sujet.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle qu'une nouvelle journée d'échanges s'est tenue le 16 mai dernier, en présence des élus, afin d'identifier les besoins, évaluer les propositions et prioriser les actions à mettre en place.

Elle rappelle que le Syndicat a été initialement créé afin de répondre au besoin identifié il y a quelques années de construction d'un Réseau d'Initiative Publique pour le déploiement de la fibre et que désormais la réflexion vers les usages numériques en est l'évolution logique. Un travail collaboratif avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et les équipes du Syndicat est donc mené, en associant les territoires et les élus, afin de définir les cibles et les axes prioritaires à retenir. Des choses existent déjà dans certains territoires, l'objectif n'est donc pas de faire porter la compétence Usages au Syndicat mais que le Syndicat soit facilitateur sur ce sujet, en proposant par exemple un catalogue de services. Christian CHUPIN complète en rappelant que les échanges lors de la dernière journée qui s'est tenue le 16 mai ont été très riches et ont permis d'identifier une trentaine d'actions. Ces travaux collaboratifs sont complétés par des consolidations auprès de différents partenaires tels que l'Association des Maires, le Centre de Gestion, le SDE, le CNFPT, la Région Normandie, la CCI Rouen-Métropole, NWX (filière du numérique), ainsi qu'avec différentes Directions du Département (Action Sociale et Solidarités, Environnement, Collèges et Education, Cohésion des Territoires) et Seine-Maritime Attractivité. Actuellement, la phase de rédaction du SDUSN est donc amorcée avec pour objectif une présentation en Conseil Départemental de fin d'année.

Par exemple, les discussions avec l'Association des Maires ont porté sur une plateforme des marchés publics. Concernant le Centre de Gestion, celui-ci a répondu avec la Gendarmerie à un appel à projet sur la cybersécurité. Les réflexions engagées avec le SDE pourraient concerner des actions à mener sur les économies d'énergie et la gestion intelligente des bâtiments.

La Région Normandie est engagée sur la protection des données pour les collectivités, avec la constitution d'un data center régional.

La CCI Rouen Métropole et NWX seront associés pour la mise en place ultérieure, afin que les savoirfaire des entreprises locales puissent être valorisés dans la mise en œuvre du futur SDUSN.

Différentes directions du Département, notamment l'Action sociale et Solidarités travaillent depuis plusieurs mois sur l'inclusion numérique avec des conseillers numériques qui sont répartis sur tout le territoire départemental. D'autres entretiens sont encore à mener, notamment avec le CNFPT.

Virginie LUCOT AVRIL poursuit en indiquant que le but de cette démarche est de cibler les habitants, les collectivités (élus et services) et les entreprises, en répondant aux attentes selon les axes suivants :

- Simplifier le fonctionnement interne des collectivités
- Renforcer le lien avec les citoyens



- Sécuriser l'espace public
- Optimiser la gestion de l'énergie et des réseaux
- Contribuer à l'attractivité des territoires

Virginie LUCOT AVRIL cite des actions telles que la mise en place d'une solution partagée entre l'Education Nationale et les communes afin d'avoir une base de données communes pour les inscriptions à la cantine, etc... La vidéo protection des communes isolées, la consommation abusive des fluides dans les salles communales, etc...

Concernant les statuts actuels du Syndicat, ceux-ci faisaient état de l'engagement issu du Schéma directeur d'Aménagement Numérique pour la couverture FttH à 100% du Département. Virginie LUCOT AVRIL indique qu'il serait opportun, à l'occasion de la révision des statuts, d'actualiser les chiffres du nombre de prises à déployer, puisque celui-ci a évolué depuis la création du Syndicat. Il faudrait également intégrer dans cette actualisation des statuts la gestion et la pérennisation du réseau d'initiative publique pour le compte des membres. Ceci implique de :

- maintenir, exploiter et développer la commercialisation,
- veiller à la sécurisation du réseau,
- assurer l'extension du réseau.

Enfin, l'évolution de l'engagement du Syndicat se traduirait également par un accompagnement de ses membres pour le déploiement d'outils et services numériques en :

- mettant à disposition des moyens et solutions techniques,
- mutualisant les coûts de développement et de maintenance (en proposant des catalogues de services).
- assurant une expertise.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle donc que le volet des Usages nécessite de faire évoluer les statuts du Syndicat mais qu'il ne s'agit pas d'une prise de nouvelle compétence. Cette évolution pourrait être l'occasion de faire appel à une nouvelle contribution financière des membres qui reste encore à définir, car les usages ne peuvent être financés par les mêmes fonds que ceux consacrés au déploiement. Les réunions qui ont eu lieu au Parc de Clères ont fait émerger la proposition d'une contribution symbolique afin de pouvoir accéder à un catalogue de services. Les propositions et les avis de chacun sont les bienvenus.

L'AMO du Syndicat travaille sur le sujet afin de remettre les éléments en juillet pour qu'une première application soit effective dès la rentrée de septembre. Pour exemple, dans l'Eure, une Maison des Elus a été mise en place et permet d'obtenir des informations sur les subventions, la formation du personnel, etc...

Questions

- Pascal CORNU souhaiterait savoir si la CCI du Havre a été approchée ? Christian CHUPIN répond que les CCI fonctionnent en réseau et que des contacts ont également été pris avec la CCI Régionale, donc il n'y aura pas de territoire oublié.





Rapport annuel 2022 du délégataire Connect76

Ibrahim TRAORE, Directeur Général de Connect76, fait une présentation du rapport annuel 2022 du délégataire.

Il commence par établir un bilan technique de cette année 2022 en indiquant qu'à la fin de l'année :

- 8 NRO supplémentaires ont été intégrés et pris en exploitation. Le dernier NRO a été pris en exploitation en début d'année 2023.
- 100 km supplémentaires de fibre de collecte déployés. (Réseau de câbles déployés depuis les NRO jusqu'à un point de présence en local pour permettre aux opérateurs locaux de pouvoir rayonner sans trop d'investissement).
- 199 armoires SRO supplémentaires ont été intégrées dans les systèmes d'information de Connect76 : ces SRO font l'objet d'une communication à destination de l'ensemble des opérateurs commerciaux qui sont présents sur le réseau.
- 94 837 prises FttH supplémentaires ont été intégrées dans les systèmes d'information de Connect76. Ces prises ont été communiquées à l'ARCEP ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs commerciaux présents sur le réseau de Seine-Maritime Numérique. L'année 2022 sera l'année où le plus grand nombre de prises auront été intégrées, grâce au travail conjoint des équipes de SMN et de Connect76.
- 232 communes fibrées supplémentaires, ce qui porte le nombre total de communes ouvertes ou partiellement ouvertes à la commercialisation à 401.

Ibrahim TRAORE poursuit en détaillant les outils qui sont mis en place au sein de Connect76 afin d'encadrer davantage l'exploitation du réseau et les opérations réalisées par les partenaires et soustraitants sur le réseau construit par Seine-Maritime Numérique avec :

- "E-mutation": solution applicative permettant de renforcer l'autonomie du technicien qui intervient pour un opérateur commercial si les informations dont il dispose ne sont pas conformes à la réalité du terrain. Cet outil permet de ne pas systématiquement mettre en échec le raccordement qui n'a pas pu être réalisé. Cela permet de trouver des alternatives en préconisant d'autres solutions afin d'aller au bout du raccordement et de notifier les incohérences constatées et ainsi mettre à jour les données présentes dans les systèmes d'information, et éventuellement déclencher le contrôle sur le terrain par des équipes dédiées.
- "E-intervention": cette application est en cours d'expérimentation avec quelques opérateurs. Elle permet d'éviter les déconnexions de clients déjà connectés lors d'une opération de raccordement d'un nouveau client. Lorsque le raccordement est terminé, une information est communiquée à l'ensemble des opérateurs; si une rupture de service client est constatée par un opérateur, l'information est immédiatement remontée et peut être corrigée par le technicien qui est encore sur place afin de rétablir le service.
- "CRI photos": cette solution oblige le technicien à prendre des photos avant et après son intervention de manière à constater des vices ou anomalies suite à cette intervention. Les photos transmises sont analysées par l'Intelligence Artificielle afin d'avoir une analyse massive des images.



- "Déclaration dommage réseau": module disponible sur le site internet de Connect76. Cet outil a pour vocation de signaler les armoires ouvertes, les câbles détendus afin de permettre à Connect76 de faire intervenir des équipes pour corriger cela.
- Renforcement des contrôles : il va être demandé aux opérateurs qui interviennent sur le réseau qu'ils transmettent des plannings de façon hebdomadaire afin de permettre le déploiement d'auditeurs sur ces secteurs d'intervention et ainsi de limiter les dégradations possibles.

Questions

- Sylvain GARAND: il est fréquent que des administrés viennent en mairie pour signaler que le technicien qui s'est déplacé pour faire un raccordement indique qu'il n'a pas pu le faire car les travaux n'ont pas été réalisés par la Mairie ou le Syndicat, donc il est un peu étonné suite à cette présentation des outils mis en place. Ibrahim TRAORE répond que les outils qu'il vient de présenter sont en cours d'expérimentation depuis 2022 mais qu'il reste encore à fédérer l'ensemble des opérateurs présents sur le réseau pour systématiser le recours à ces outils. En tant que délégataire, Connect76 a encore un gros travail de sensibilisation à effectuer afin de faire adhérer l'ensemble des opérateurs. De plus, les propos erronés qui peuvent être colportés auprès des mairies ou des habitants ne sont pas le fait d'un seul opérateur. Virginie LUCOT AVRIL intervient en faisant comprendre à Ibrahim TRAORE que malheureusement, les maires sont sans cesse interpellés lorsqu'un problème est rencontré par un de ses administrés, sur tous les sujets. La fibre n'y échappe pas. Les intervenants étant multiples, les habitant se tournent donc vers leur élu de proximité. Le réseau ayant été construit avec des financements publics, les élus locaux s'investissent pleinement dans sa gestion mais des solutions doivent tout de même être apportées par
- Didier TERRIER: il est d'accord avec le fait que si chacun des outils présenté précédemment était en place, il n'y aurait aucun souci. Il indique par exemple que lorsque des adresses sont mentionnées comme éligibles par Seine-Maritime Numérique, lorsque les techniciens se déplacent pour réaliser les branchements chez les particuliers, il arrive très fréquemment que le raccordement ne peut se faire pour diverses raisons, et la résolution des problèmes est très lente. La situation devient très compliquée pour les Maires qui ne savent pas vers qui se tourner dans ces cas-là.

le délégataire afin de faciliter cela.

- Virginie LUCOT AVRIL se permet de souligner tout de même que dans la majorité des cas, les raccordements se passent bien, preuve en est le taux de couverture sur l'ensemble du territoire. Nous sommes actuellement à plus de 70 000 clients satisfaits, ce qui est très bien. Elle est également consciente que le Syndicat ne peut être responsable des discours tenus par les opérateurs sur le terrain mais que lorsqu'un problème est rencontré, ce sont vers les élus locaux que les habitants se tournent.
- Ibrahim TRAORE entend bien ces problématiques et est d'accord sur le fait que si les outils qui ont été présentés en amont étaient opérationnels et utilisés par l'ensemble des opérateurs présents sur le réseau, tout se passerait pour le mieux. Cependant, ces outils ont été mis en place il y a seulement quelques mois, il faut donc se laisser le temps pour les rendre opérationnels.



- Jean-Marc GAILLON souligne les grands progrès réalisés par Seine-Maritime Numérique et le manque d'investissement des opérateurs. Ces derniers ne se donnent pas forcément les moyens d'investiguer lorsque c'est nécessaire.
- Sylvain GARAND reprend ses propos pour dire qu'il ne visait pas Seine-Maritime Numérique mais plutôt un opérateur en particulier.

Virginie LUCOT AVRIL fait remarquer à Ibrahim TRAORE que toutes ces remarques qui viennent d'être remontées par les élus font partie du quotidien des équipes de Seine-Maritime Numérique, qui agit comme une protection pour Connect76. Il va cependant falloir que des solutions soient apportées pour faire évoluer la situation.

Ibrahim TRAORE poursuit la présentation du rapport d'activité 2022 en évoquant les relations entre délégataire et délégant. En 2022, les évènements ou réunions suivantes se sont tenus :

- Un comité de pilotage,
- 21 comités techniques, sur les volets exploitation et déploiement,
- 9 réunions publiques afin d'informer les populations sur l'arrivée de la fibre,
- Une conférence de presse autour du 50 000e abonné, la société ARCAADE, à Saint Mards,
- La visite du ministre Jean-Noël BARROT au NRO de Cany-Barville,
- Des réunions spécifiques portant sur l'évolution du contrat d'accès au réseau, pour sécuriser l'arrivée des opérateurs,
- Des réunions spécifiques au sujet des offres à qualité de service renforcée, le FttE.

Concernant le bilan commercial de l'année 2022, Ibrahim TRAORE indique que huit fournisseurs d'accès sont désormais présents sur le réseau construit par Seine-Maritime Numérique :

- 4 opérateurs d'envergure nationale : SFR, Orange, Bouygues Télécom et Free
- 4 opérateurs d'envergure locale: Serinya Telecom, Quantic Telecom, We Access et NumeriOne

A fin 2022, 14 sites bénéficient du service FttE, dont 11 collèges. Ibrahim TRAORE précise que le FttE a été expérimenté en 2022 et a permis de rendre plus concret ce projet. Enfin, ce sont 50 010 abonnés qui étaient raccordés, soit une augmentation de 155% par rapport à 2021.

Pour aller plus loin dans le détail, Ibrahim TRAORE fait part des données suivantes, à fin 2022 :

- 172 316 prises déployées, c'est à dire intégrées dans le système d'information du délégataire, soit une augmentation de 122%
- 145 661 prises en commercialisation, prises pour lesquelles le J3M est échu, soit une augmentation de 142%
- 50 010 abonnés actifs, soit une augmentation de 155%
- 34% de taux de commercialisation

Ibrahim TRAORE fait état du bilan financier de l'année 2022. Ce sont 24 399 626 € qui ont été versés à Seine-Maritime Numérique et qui se décomposent ainsi :

- Redevance R1 : 20 064 400 €

Redevance R2: 4 140 276 €

Redevance R3: 144 950 €

Redevance R4: 50 000 €

Il ajoute que 10 M€ vont prochainement être versés sur les composantes R1, R2 et R3, dont la redevance R3 qui représente un versement correspondant à 5% du chiffre d'affaires 2022.

Enfin, Ibrahim TRAORE évoque le bilan financier de la société Connect76, dont le chiffre d'affaires a connu en 2022 une augmentation de 203 %, avec un résultat à 8,8 M€. Les charges ont également augmenté de 120%, ce qui est normal car elles comprennent les redevances versées à Seine-Maritime Numérique. Le résultat net de la société est déficitaire à -25,8 M€, ce qui n'a rien d'alarmant pour ce type de sociétés, pour lesquelles les premières années sont toujours en déficit et qui deviennent bénéficiaires après quelques années de commercialisation.

Baudouin DESTORS complète cette présentation en indiquant que le cabinet d'AMO Cap Hornier a procédé à une analyse du rapport annuel fourni par Connect76 et que des échanges ont eu lieu, concernant notamment les indicateurs techniques fournis. Il précise également que le cabinet sera à l'avenir attentif au suivi des outils présentés en amont pour la bonne marche de l'exploitation du réseau.

Questions:

SEÍNE-MARÍTÍME NUMĒRIQUE EMNERES

 Jean-Marc GAILLON souhaiterait savoir ce qu'il en est du financement des nouvelles adresses qui n'étaient pas référencées au début du programme de déploiement et qui ont été déployées, car elles ne faisaient pas partie du budget initial?

En effet, Virginie LUCOT AVRIL souhaiterait qu'il soit possible de déterminer le nombre de prises supplémentaires qui ont été construites par rapport au nombre déterminé au démarrage du projet. Elle rappelle qu'il avait été décidé de répartir le coût financier de manière égalitaire sur les territoires.

- Laurent VASSET souhaiterait obtenir des délais plus précis dans le cas des nouvelles constructions.

Michaël SAÏMAN lui répond que, concernant les nouvelles constructions, les délais sont liés à la façon dont le particulier est entré dans son projet. Si la maison est déjà existante, les délais seront courts, s'il s'agit d'une construction neuve, cela prendra plus de temps car plusieurs étapes vont se succéder : il faut tout d'abord vérifier si l'adresse a été déclarée au SNA par la Mairie, puis regarder s'il y a de la disponibilité sur le réseau existant. Si tel est le cas, cela pourra aller vite, car il reviendra au délégataire d'intégrer cette nouvelle adresse. Par contre, si des travaux d'extension ou de densification du réseau sont à effectuer, les délais seront relativement longs car il s'agit de travaux. Michaël SAÏMAN rappelle que nous sommes encore en période de déploiement de masse, et que toutes ces demandes supplémentaires de nouvelles adresses et de densification s'ajoutent à cela, ce qui peut expliquer les délais.

Ibrahim TRAORE souhaite apporter des précisions concernant les nouvelles constructions. Le délai réglementaire incompressible qui peut être annoncé est 1 mois, dans les cas les plus simples. Pour ce qui est des cas plus complexes, aucun délai précis ne peut être annoncé.

Laurent VASSET conseille d'envoyer au SNA les nouvelles adresses créées dès l'arrêté de numérotation de voirie pris.

Concernant les échecs de raccordement, Laurent VASSET a bien compris que c'était à l'opérateur choisi par le particulier de faire un signalement auprès du délégataire Connect76. Il suggère qu'il serait intéressant que le particulier soit également destinataire de ce signalement afin qu'il ait bien la preuve qu'un signalement a été réalisé. Car dans de



nombreux cas, le technicien se déplace une nouvelle fois sans que rien n'ait été fait et la faute est rejetée sur le Département ou le Syndicat, alors qu'avec une traçabilité, on ne pourrait plus raconter n'importe quoi.

Virginie LUCOT AVRIL est consciente des soucis rencontrés, mais pour arriver à ce niveau de suivi, il faudrait que tous les opérateurs aient le même mode opératoire pour remonter leurs informations, mais cela n'existe pas au niveau national. Il faudrait réellement mettre en place une procédure pour le suivi des tickets d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Connect76 en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2022,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.



Nomination des référents déontologues des élus du Syndicat

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que chaque collectivité doit désigner un référent déontologue avant le 1^{er} juin 2023, dans le cadre de la loi « 3 DS » du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Ainsi, le Centre de Gestion 76 et l'Association des Maires 76 se sont associés pour d'une part référencer les déontologues et d'autre part organiser les saisines éventuelles en toute confidentialité. Ils peuvent également apporter tout conseil relatif au respect des principes déontologiques. Le recours à ces prestations sera facturé au service fait à la collectivité (80 €par saisine).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Prend connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- Désigne, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération,
- Autorise la Présidente à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Comité Syndical, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.





Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau

Michaël SAÏMAN présente les courbes du déploiement et de la commercialisation. En ce qui concerne les prises construites, cette courbe n'évolue plus car nous arrivons au terme des déploiements. 219 694 prises sont validées et 209 780 prises sont commercialisables. Au 30 juin 2023, nous comptons 74 612 abonnés.

La carte des prévisions d'ouvertures commerciales nous montre que la majorité du territoire est déjà ouverte à la commercialisation ou en cours d'ouverture. Le dernier secteur ouvert à la commercialisation est celui de Forges les Eaux. Les secteurs de Petit-Caux et Blangy sur Bresle restent encore à ouvrir, pour lesquels subsistent des problématiques de collecte des NRO. Une ouverture effective des plaques pourra être prononcée d'ici le mois de septembre. Les secteurs d'Alvimare et Valliquerville, pour lesquels la finalisation de la documentation sur le réseau de transport est encore en cours seront prochainement ouverts à la commercialisation. Une partie de la ville d'Etretat est également en prévision d'ouverture pour le troisième trimestre.

Michaël SAÏMAN présente ensuite la carte d'évolution du parc de prises par EPCI, sur laquelle apparaît actuellement un stock de 14 899 prises en J3M.

Il en profite pour rappeler qu'il subsistera toujours un stock de prises qui n'auront pas été déployées, car dans le chiffre estimatif de 246 000 prises ont été comptabilisées les prises prévisionnelles.

Il rappelle également que lorsque la base adresses est en fiabilisation, l'équipe revient vers les mairies afin d'avoir des données précises lorsqu'elles sont manquantes.

Il poursuit en présentant le taux de couverture par EPCI, qui matérialise le nombre de prises éligibles et non éligibles. Le taux de couverture global est de 86 % sur la zone RIP.

Enfin, la commercialisation poursuit son rythme, avec un taux net de commercialisation à 37 % au début du mois de mai. Il présente ensuite les listes des communes pour lesquelles des ouvertures commerciales sont programmées sur les mois de juillet, août et septembre.

Virginie LUCOT AVRIL fait remarquer que le taux de pénétration est très intéressant, et que les prévisions d'ouvertures commerciales sur des territoires très demandeurs ne fera pas faiblir ce taux.

Questions diverses

O Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

Virginie LUCOT AVRIL indique qu'il est nécessaire de créer un emploi saisonnier non permanent afin d'apporter un appui à la cellule SIG du Syndicat. Cet emploi saisonnier permettrait de développer et administrer des outils de webmapping dynamiques améliorant la diffusion des connaissances internes auprès du public pour faciliter la communication et la remontée des problèmes constatés sur le terrain. Cet emploi sera pourvu au mois d'août.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

 Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade de technicien pour effectuer les missions de technicien SIG suite à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois, SEINE-MARITIME NUMERIQUE HANGERIS

Décide que la rémunération sera fixée par référence au grade de technicien, indice brut 389 indice majoré 368, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,

 Dit que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif du budget principal.

Virginie LUCOT AVRIL souhaite informer les membres du Comité Syndical sur une annonce officielle d'Orange de démantèlement progressif du cuivre pour 2030, puis 2028. Elle indique que 37 communes de Seine-Maritime ont été fléchées pour une expérimentation plus rapide, mais elle a fait savoir qu'elle souhaitait qu'un respect des accords nationaux soit acté au préalable.

Après son intervention, Orange a finalement conservé 8 communes, situées sur la Communauté de Communes Falaises du Talou, mais qui sont partiellement ouvertes à la commercialisation. Virginie LUCOT AVRIL a fait savoir à Orange que le Syndicat ne serait pas totalement disposé à cela tant qu'Orange ne sera capable de fournir un réseau entretenu et fonctionnel en téléphonie. Les maires concernés doivent cependant se manifester par un courrier s'ils ne sont pas d'accord, la décision devant être prise au niveau national le 15 septembre.

De plus, Orange souhaiterait que les réseaux cuivre reviennent au RIP, tout en continuant à percevoir les locations des fourreaux. Des tractations se tenant au niveau national concernant ces sujets, Virginie LUCOT AVRIL souhaiterait que le territoire de Seine-Maritime Numérique ne soit pas considéré comme une zone expérimentale.

Laurent VASSET est d'accord pour dire que c'est une grosse erreur que de choisir un territoire qui n'est pas encore ouvert commercialement, et informe qu'Orange lui aurait communiqué l'arrêt du cuivre pour 2026.

Pascal CORNU souhaiterait savoir comment agir sur l'opérateur historique lorsque des fourreaux se trouvant sur l'espace public ne sont plus mobilisables car remplis de boue, bouchés, jamais entretenus... et que l'on s'en aperçoit lors des raccordements chez les clients ?

Ibrahim TRAORE répond que selon le technicien qui intervient et selon l'opérateur, le problème peut être géré différemment. Dans le cas d'un fourreau endommagé, un opérateur pourra dire que le raccordement n'est pas possible alors qu'un autre fera le nécessaire pour déboucher le fourreau et réaliser le raccordement.

Il rappelle que le travail de Seine-Maritime Numérique est de faire venir sur le réseau construit l'ensemble des opérateurs du marché. Cette mission a été réalisée, donc rien n'empêche les clients de faire jouer la concurrence pour trouver l'opérateur qui saura se donner les moyens de réaliser le raccordement.

Ibrahim TRAORE rappelle que Connect76 n'a pas les habilitations pour intervenir sur les fourreaux qui appartiennent à Orange. Malgré cela, il arrive fréquemment qu'Orange ouvre un ticket d'incident pour demander à Connect76 de réparer un fourreau bouché et c'est Connect76 qui ouvre un ticket auprès du bon service chez Orange pour leur demander de réparer ce fourreau.

Ce genre de cas peut être signalé à Seine-Maritime Numérique qui pourra les faire remonter à Connect76 lors des comités techniques réguliers qui sont organisés.

Des réunions de suivi mensuelles sont par ailleurs organisées avec les opérateurs afin de faire le point sur leur activité commerciale et pendant lesquelles ces incidents peuvent être évoqués.



Pascal CORNU souhaite faire part également des remontées des maires qu'il a pu entendre, et notamment lors des ouvertures de plaques : malgré ce qui a pu être dit auparavant, la totalité des opérateurs ne sont pas disponibles lors des ouvertures commerciales. Les équipes commerciales de SFR se présentent donc régulièrement comme étant les seules présentes pour proposer des abonnements.

Virginie LUCOT AVRIL revient sur la question des prises supplémentaires, hors complétude et vie du réseau, afin d'avoir les avis de chacun sur la répartition des coûts. Faudrait-il globaliser les coûts ou faire une répartition par secteur géographique ?

Laurent VASSET répond qu'il s'agit d'un syndicat, donc il faudrait globaliser.

Virginie LUCOT AVRIL indique qu'une présentation des coûts supplémentaires va donc être proposée, pour étudier la solution en Comité Syndical.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 17h00.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

Virginie LUCOT AVRIL

Le Secrétaire de séance,

François DELNOTT